

3h30 au titre de la formation continue des avocats
(sous réserve d'une durée de connexion de 2h40 à la formation).

Domaine de spécialisation du CNB : droit de l'environnement.

Niveau de la formation : Actualisation : tout public et vie professionnelle.

Objectifs pédagogiques : Appréhender les enjeux des nouveaux contentieux climatiques, environnementaux et relatifs au devoir de vigilance des entreprises.

Prérequis : connaissance générale de la matière.

Méthode pédagogique utilisée : apports théoriques illustrés par des exemples pratiques en matière de droit de l'environnement, interaction avec les participants.

Support remis aux participants : plan détaillé des interventions et références bibliographiques et toutes documentations utiles.

Évènement de lancement de la Commission Justice climatique et environnementale

Animé par S. Smatt Pinelli (Admin. PPD, DJ Contentieux Orano)
et E. Valette (Avocat, White & Case)

Les enjeux des nouveaux contentieux climatiques, environnementaux et relatifs au devoir de vigilance des entreprises

Dans un contexte d'urgence climatique incontestable, l'accroissement d'actions judiciaires protéiformes à travers le monde expose les États mais également les entreprises à des risques accrus. La prévention des atteintes à l'environnement et au climat fait partie intégrante de leur stratégie et l'anticipation des risques y afférents les conduit à mettre en place des politiques et moyens dédiés, de RSE et vigilance notamment, au sein desquelles les Directions juridiques ont un rôle majeur à jouer. Ces actions s'inscrivent dans une actualité législative et réglementaire riche tant au niveau national qu'international.

En partenariat avec le Cercle Montesquieu (Commission Justice Économique) et AFJE (Commission Stratégie des Contentieux).

Tables rondes & intervenants :

9h30 – Introduction

Stéphanie Smatt Pinelli, Administratrice, co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale et Directrice juridique contentieux, Orano.

9H40 – La gestion du risque environnemental et climatique par les entreprises / loi sur le devoir de vigilance, loi pacte etc.

Les préoccupations sociétales et environnementales, nouvel outil de communication pour les entreprises ? Nouvelle source de responsabilité des acteurs sociaux ?

Modératrice :

Elodie VALETTE, Avocate counsel, Litigation Practice, White and Case et Co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale.

Intervenants :

Antoine TADROS, Professeur agrégé des facultés de droit, Université de Picardie Jules Verne (UPJV).

Patrick BADER, Directeur de la Commission Climat de Fédération bancaire française (FBF).

Laurence THEBAUT, Legal Regulatory Global Manager BNP Paribas.

Franck JULIEN, Exécutive director senior legal counsel CACIB.

10H40 : Vers l'essor d'une justice environnementale et climatique negociée ?

La pénalisation croissante du droit de l'environnement va-t-elle entrainer les entreprises à considérer la conclusion de CJIP avec les autorités publiques, telles qu'instituées par la loi du 24 décembre 2020 ?

Quelle place pour les MARD dans le règlement des différends opposant les entreprises aux parties prenantes notamment ?

Modératrices :

Elodie VALETTE, Avocate counsel, Litigation Practice, White and Case et Co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale.

Stéphanie SMATT PINELLI, Administratrice, co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale et Directrice juridique contentieux, Orano.

Intervenants :

Yann GUILBAUD, Directeur Juridique Groupe Orano.

Jean-Philippe RIVAUD, Cofondateur et vice-président du réseau des procureurs européens pour l'environnement.

Philippe GOOSSENS, Avocat associé, Altana.

Docteur Hélène Van Lith, Secrétaire de la Commission internationale d'arbitrage ICC et Professeur associé à l'Université Paris Dauphine.

11H35 : Tour du monde des contentieux climatiques, environnementaux et RSE

Les préoccupations environnementales et climatiques actuelles conduisent à une multiplication de contentieux judiciaires protéiformes en France et à l'étranger. Ces contentieux posent diverses questions de nature procédurale et stratégique dont quelques enseignements, attendus des entreprises, peuvent d'ores et déjà être tirés d'affaires récentes. Elles questionnent également sur l'évaluation difficile du préjudice environnemental.

Modératrice :

Stéphanie SMATT PINELLI, Administratrice, co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale et Directrice juridique contentieux, Orano.

Intervenants :

Prof. Marta TORRE SCHAUB, Directrice de recherche au CNRS et professeure à l'Université Paris 1 et à Sciences Po Paris.

M. Thierry REVEAU DE CYRIERES, Directeur juridique grands contentieux, groupe Total.

Me Noëlle LENOIR, Avocate à la cour, Noëlle Lenoir avocats.

Prof. Laurent Benzoni, Professeur d'Economie à l'Université Panthéon-Assas, Président de TERA consultants.

12h30 : Conclusion et lancement des travaux

Elodie Valette, Avocate conseil, Litigation Practice, White and Case et Co-responsable de la commission Justice Climatique et Environnementale.